

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 10 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Nicole BRESTAZ, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Claude RIOCHE, Anthony MAHÉ (à partir de 20h15), Nadine ROUX, Thomas CHABOUD, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Nadine CHABOUD, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIRS : Jocelyn BAZUS a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON
Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY

SECRETAIRE : Carlos MARTINS

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- La commune a été frappée par deux incendies dont l'un a nécessité un relogement.
- Les éléments de la commission urbanisme ne seront pas détaillés en séance mais dans le compte-rendu.
- La saison de la piscine a été satisfaisante tant sur le plan de la météo que des personnels en charge de son fonctionnement et des utilisateurs. Les chiffres seront présentés lors d'une prochaine séance. Il n'y a donc pas de regret d'avoir fait le nécessaire pour l'ouverture.
- Les barrières du pont de la Pâle vont être remplacées à la suite de la prise en charge du sinistre par l'assurance.
- La chaussée dégradée par la chute d'un arbre sera reprise par le propriétaire route de St Sulpice.
- L'expertise est attendue pour l'incendie d'une partie de la façade de la salle polyvalente.
- La CDAC a émis un avis défavorable à l'implantation demandée par Carrefour pour le projet de magasin à la Thuery.
- Le dossier de Site Patrimonial Remarquable sera présenté aux élus par le cabinet mandaté de la mission le mardi 29/09 à 18h30 à l'Espace Versoud.
- Un rendez-vous est programmé avec Madame VALLET, urbaniste qui a en charge le dossier de Plan Local d'Urbanisme.
- La salle de classe des CE1 a été rénovée entièrement cet été ainsi que le couloir des CE2/CM2.
- La rénovation du terrain de football de la Martinette démarrera en ce mois de septembre. Afin de permettre au club de continuer à jouer, une demande a été faite pour utiliser le stade de la Combe mais cela engendre des aménagements notamment de la main courante.

- 2 « Mini-Jobs » seront proposés lors des vacances d'automne parmi les candidats reçus pour cet été.
- Lors des journées du patrimoine, deux visites de l'église St Georges sont inscrites le samedi 19/09 à 10h et le dimanche 20/09 à 11h30.
- Une réflexion est lancée pour mettre en place une complémentaire santé pour le personnel communal.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ *Administratif*

✓ Conventions de mise à disposition des locaux municipaux aux associations

Il est proposé de signer des conventions avec les associations suivantes :

- | | |
|---------------------------------|------------------------------|
| • Cocktail Melody | • Ski Nordique Chartrousin |
| • USV Basket | • Les Val'daingues |
| • USV Football | • Amicale Boule |
| • Clic & Clap | • Les archers de la Valdaine |
| • Les ateliers de la Rétine | • Les Amis de l'école |
| • Enfance & Loisirs la Valdaine | • La Cuivrierie |
| • Club Rencontre | |

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Installation de la commission d'appel d'offres

La Ville de Saint Geoire en Valdaine doit se doter, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, d'une commission d'appel d'offres.

La Commission Municipale d'Appel d'Offres est composée de la manière suivante :

Président : Madame le Maire ou son représentant

Membres Titulaires :

- M. Julien BOURRY
- M. Jocelyn BAZUS
- M. Bernard COLLET-BEILLON

Membres suppléants :

- M. Carlos MARTINS
- Mme Dominique GOVAERTS
- Mme Nelly SANNER

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R.7 du code électoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le Préfet après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Pour Saint Geoire en Valdaine, la commission est composée de 5 conseillers municipaux dont trois sont issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal.

La participation des conseillers municipaux aux travaux de la commission se fait sur la base du volontariat. Les conseillers municipaux sont désignés dans l'ordre du tableau.

Il faut cependant noter que ne peuvent siéger au sein de la commission ; le maire, les adjoints au maire titulaire d'une délégation.

Ainsi il est proposé de désigner comme membres titulaires :

- Claude RIOCHE
- Nadine ROUX
- Claire COHENNY
- Dominique BARRAT
- Pierre EYMERY

Et comme membres suppléants :

- Nadine CHABOUD
- Carlos MARTINS
- Anthony MAHE
- Nelly SANNER
- Véronique MAYEUX

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Finances*

✓ *Renouvellement baux communaux*

✓ *Révision loyer de la maison paroissiale*

La paroisse, loue un local à usage d'habitation appartenant à la commune pour loger les prêtres. Il est prévu de réviser annuellement, le montant du loyer qui est actuellement de 599,90 € TTC par mois.

Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, il est proposé d'appliquer la règle suivante, basée sur l'indice de référence des loyers :

$$599.90 * 130.26 (4^{\text{ème}} \text{ trim } 2019) / 129.84 (\text{moyenne année } 2019) = 601.84 \text{ €}$$

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Révision loyer « un point particulier »*

Madame Candy RICHARD de l'enseigne « Un point particulier », loue un local à usage professionnel appartenant à la commune. Le bail est arrivé à échéance et par conséquent, il est proposé au conseil municipal de le renouveler.

Pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, il est proposé de conserver les modalités de consentement du bail moyennant un loyer comprenant le remboursement des charges mensuelles (eau et électricité).

Décision : adopté avec une abstention

✓ *FSIL : demande de subvention pour la réfection du terrain de football*

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet de mise aux normes et de réfection du terrain de football de la Martinette dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

✓ ✓ ✓	Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
✓ ✓	DSIL	30 000 €	16/09/20		42.26 %
✓	Département				
✓ ✓	Autres financements publics Fonds concours CAPV	20 500 €	20/08/20	24/08/20	28.87 %
✓ ✓	Sous-total (total des subventions publiques)	50 500 €			71,13 %
✓ - -	Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	20 500 €			28,87 %
	TOTAL	71 000 €			100 %

Décision : adopté avec une abstention

✓ *Tarifs spéciaux de mise à disposition des salles dans le cadre de la COVID*

Dans le cadre de la période de crise sanitaire, un ajout est apporté aux tarifs municipaux votés pour l'exercice budgétaire 2020. En effet, il est proposé de créer des tarifs spéciaux COVID-19 de la manière suivante :

SPECIAL COVID 2020

ESPACE VERSOUD	St Geoire en Valdaine	Extérieur
<i>Associations</i>		
Forfait mise à disposition La Cîme	65,00 €	150,00 €
Forfait mise à disposition La Forêt	65,00 €	150,00 €
<i>Particuliers</i>		
La Cîme	250,00 €	500,00 €
La Forêt	300,00 €	600,00 €
Les deux salles	500,00 €	1 000,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Décision modificative n°1*

Le Conseil Municipal, a décidé, avec une abstention, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR

D I 23 2315 Op 79 Installations, matériels et outillages 20 000 €

CREDITS A REDUIRE

D I 23 2315 Op 11 Installations, matériels et outillages 20 000 €

- ✓ Ressources humaines
 - ✓ Règlement de formation

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

La formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

La démarche engagée par le CNFPT et le CDG en 2018 en vue de mettre en place un plan de formation mutualisé des collectivités de moins de 50 agents, a abouti en 2019,

Dès lors, l'opportunité d'adopter un règlement interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, et décliné de façon opérationnelle au sein de la collectivité a été mise en œuvre.

L'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service. L'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère en date du 7 juillet 2020 relatif au règlement de formation

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- ✓ Commission Urbanisme du 6 juillet 2020

CERTIFICATS D'URBANISME

Pour mémoire

CUb 038 386 20 20023 – réceptionné le 12 juin 2020

Date extrême : 12 août 2020

Demandeur : Gaëtan Janssens

Adresse du terrain : Le Milloret

Objet : réhabilitation de deux dépendances

Section (s) / Parcelle (s) : AP 11 – AP 12 – AP 13 – AP 14 – AP 15 – AO 34 – AP 47 – AL 228 – AL 231

Zonage :

AP 11 = A

AP 12 = Nht, Nhtb1, Nhtba

AP 13 = Nht, Nhtb1, Nhtba

AP 14 = Ab1 et A

AP 15 = N espace boisé classé

AO 34 = Ab2, Ab3 et Aa

AP 47 = Aa

AL 228 – AL 231 = Aa

☞ instruction en cours sur la desserte des réseaux.

☞ positionnement défavorable de la commission

☞ rdv téléphonique CAPV le 03.07.2020

Nouvelles demandes

CUb 038 386 20 20027 – réceptionné le 26 juin 2020

Date extrême : 26 août 2020

Demandeur : Francis Bulet-Parendel
Adresse du terrain : Les Rieux / La Lambertièrre

Objet : création d'un voire deux lots

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 141

Zonage : Ub

↳ instruction en cours.

CUb 038 386 20 20028 – réceptionné le 29 juin 2020

Date extrême : 29 août 2020

Demandeur : Gaëlle Machus-Birraux

Adresse du terrain : Champet

Objet : embellissement pizza La Valdainoise / création d'un sanitaire

Section (s) / Parcelle (s) : AH 261

Zonage : Uba

↳ instruction en cours.

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 20 20018 – Réceptionné le 25 mai 2020

Date extrême : 25 juin 2020

Demandeur : Mme Bordes

Adresse du terrain : route de Savoie

Objet : création d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AH 181

Zonage : Uab2

↳ demande de pièces complémentaires du 22.06.2020

↳ avis favorable de la commission suite à la complétude du dossier.

DP 038 386 20 20021 – Réceptionné le 4 juin 2020

Date extrême : 4 août 2020

Demandeur : Camille Martin

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : clôture et portail

Section (s) / Parcelle (s) : AW 392

Zonage : Ub

↳ avis favorable de l'ABF et de la commission

Nouvelles demandes

DP 038 386 20 20022 – Réceptionné le 17 juin 2020

Date extrême : 17 juil. 2020

Demandeur : Léa Ollivier

Adresse du terrain : route de la Pâle

Objet : pose de fenêtres de toit / surélévation d'une annexe existante

Section (s) / Parcelle (s) : AI 56

Zonage : N

↳ avis favorable de la commission

DP 038 386 20 20023 – Réceptionné le 30 juin 2020

Date extrême : 30 juil. 2020

Demandeur : Lesley Chappel

Adresse du terrain : voie des Michauds

Objet : remplacement d'une clôture existante (piquets + grillage)

Section (s) / Parcelle (s) : AL 122 – AL 325 – AL 340

Zonage : Ubb2

↳ avis favorable de la commission

DP 038 386 20 20024 – Réceptionné le 1^{er} juillet 2020

Date extrême : 1^{er} août 2020

Demandeur : Marlène Bordes

Adresse du terrain : route de Savoie

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AH 181

Zonage : Uab2

↳ avis favorable de la commission

DP 038 386 20 20025 – Récépissé le 2 juillet 2020*Date extrême : 2 août 2020*

Demandeur : Jérôme Nivon

Adresse du terrain : route du Boulongeot

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AL 100

Zonage : Nh

↳ avis favorable de la commission

DP 038 386 20 20026 – Récépissé le 6 juillet 2020*Date extrême : 6 septembre 2020*

Demandeur : Laurent Elia

Adresse du terrain : voie du 8 mai 1945

Objet : pergola bio-climatique

Section (s) / Parcelle (s) : AW 144

Zonage : Ub

↳ instruction en cours auprès de l'ABF

PERMIS DE CONSTRUIRE**Pour mémoire****PA 038 386 20 20001 – Récépissé le 9 mars 2020***Date extrême : 21 juillet 2020*

Demandeur : Claude Monnier

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : création d'un garage attenant à l'habitation existante

Section (s) / Parcelle (s) : AW 234

Zonage : Ub

↳ périmètre ABF : accord ABF non obligatoire

PA 038 386 20 20002 – Récépissé le 5 juin 2020*Date extrême : 5 septembre 2020*

Demandeur : Gaec des Noyers

Adresse du terrain : route de l'Ourcière

Objet : construction d'un hangar agricole pour le stockage de matériel agricole et de fourrage

Section (s) / Parcelle (s) : AX 216

Zonage : A et Ab2

↳ instruction CAPV en cours

Nouvelles demandes**PA 038 386 20 20003 – Récépissé le 17 juin 2020***Date extrême : 17 août 2020*

Demandeur : Loïc Amieux

Adresse du terrain : route de Cormérieu

Objet : aménagement d'un garage en rdc et d'une chambre et salle de jeux en étage

Section (s) / Parcelle (s) : AO 211

Zonage : Nhb2 et Nhb3

↳ instruction CAPV en cours

PA 038 386 20 20004 – Récépissé le 3 juillet 2020*Date extrême : 3 octobre 2020*

Demandeur : Sarl Soval

Adresse du terrain : voie de la Thuery

Objet : démolition « carrefour express » - construction « carrefour contact »

Section (s) / Parcelle (s) : AE 221 – AE 222

Zonage : Uea, Ueb4 et Ue

↳ instruction CAPV en cours

CERTIFICATS D'URBANISME

Pour mémoire

CUB 038 386 20 20023 – réceptionné le 12 juin 2020

Date extrême : 12 août 2020

Demandeur : Gaëtan Janssens

Adresse du terrain : Le Milloret – route des Brosses

Objet : réhabilitation de deux dépendances

Section (s) / Parcelle (s) : AP 11 – AP 12 – AP 13 – AP 14 – AP 15 – AO 34 – AP 47 – AL 228 – AL 231

Zonage :

AP 11 = A

AP 12 = Nht, Nhtb1, Nhtba

AP 13 = Nht, Nhtb1, Nhtba

AP 14 = Ab1 et A

AP 15 = N espace boisé classé

AO 34 = Ab2, Ab3 et Aa

AP 47 = Aa

AL 228 – AL 231 = Aa

↳ instruction en cours sur la desserte des réseaux.

↳ positionnement défavorable de la commission

↳ rdv téléphonique CAPV le 03.07.2020

Arrêté défavorable du 4 août 2020

CUB 038 386 20 20027 – réceptionné le 26 juin 2020

Date extrême : 26 août 2020

Demandeur : Francis Bulet-Parendel

Adresse du terrain : Les Rieux / La Lambertièrre – route des Rieux

Objet : création d'un voire deux lots

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 141

Zonage : Ub

Arrêté favorable délivré le 26 août 2020

CUB 038 386 20 20028 – réceptionné le 29 juin 2020

Date extrême : 29 août 2020

Demandeur : Gaëlle Machus-Birraux

Adresse du terrain : Champet – route de Savoie

Objet : embellissement pizza La Valdainoise / création d'un sanitaire

Section (s) / Parcelle (s) : AH 261

Zonage : Uba

Arrêté défavorable délivré le 26 août 2020

Nouvelles demandes

CUB 038 386 20 20041 – réceptionné le 9 juillet 2020

Date extrême : 9 septembre 2020

Demandeur : Christophe Brestaz

Adresse du terrain : La Glacière – route de Plampalais

Objet : changement de destination d'un bâtiment industriel

Section (s) / Parcelle (s) : AE 104

Zonage : Uba

Arrêté défavorable délivré le 8 septembre 2020

CUB 038 386 20 20045 – réceptionné le 28 juillet 2020

Date extrême : 28 septembre 2020

Demandeur : L'immobilière du Lac

Adresse du terrain : Le Boyet – route de St Sulpice

Objet : création de 4 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AW 398 – AW 399 – AW 401

Zonage : Uba

↳ Instruction en cours ↳ Capv

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 20 20018 – Récépissé le 25 mai 2020

Date extrême : 25 juin 2020

Demandeur : Mme Bordes

Adresse du terrain : route de Savoie

Objet : création d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AH 181

Zonage : Uab2

↳ demande de pièces complémentaires du 22.06.2020

Arrêté favorable du 8 juillet 2020

DP 038 386 20 20021 – Récépissé le 4 juin 2020

Date extrême : 4 août 2020

Demandeur : Camille Martin

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : clôture et portail

Section (s) / Parcelle (s) : AW 392

Zonage : Ub

↳ avis favorable de l'ABF

Arrêté favorable du 8 juillet 2020

DP 038 386 20 20026 – Récépissé le 6 juillet 2020

Date extrême : 6 septembre 2020

Demandeur : Laurent Elia

Adresse du terrain : voie du 8 mai 1945

Objet : pergola bio-climatique

Section (s) / Parcelle (s) : AW 144

Zonage : Ub

↳ avis favorable de l'ABF

Arrêté favorable du 10 juillet 2020

Nouvelles demandes

DP 038 386 20 20028 – Récépissé le 17 juillet 2020

Date extrême : 17 août 2020

Demandeur : Eric Pimienta

Adresse du terrain : chemin du Fourrier

Objet : pergola

Section (s) / Parcelle (s) : AV 199

Zonage : Ne

Arrêté défavorable du 10 août 2020

DP 038 386 20 20029 – Récépissé le 17 juillet 2020

Date extrême : 17 août 2020

Demandeur : Eric Pimienta

Adresse du terrain : chemin du Fourrier

Objet : clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AV 199

Zonage : Ne

Arrêté défavorable du 10 août 2020

DP 038 386 20 20030 – Récépissé le 15 juillet 2020

Date extrême : 15 septembre 2020

Demandeur : Lucie Jambon

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : portillon

Section (s) / Parcelle (s) : AM 44

Zonage : Uab4

↳ demande de pièces complémentaires sollicitées par l'ABF et la commune

DP 038 386 20 20031 – Récépissé le 22 juillet 2020

Date extrême : 22 septembre 2020

Demandeur : Karim Tassi

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : modification d'une ouverture – ravalement d'une partie de la façade

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

Avis favorable de l'ABF et de la commission

DP 038 386 20 20032 – Récépissé le 29 juillet 2020

Date extrême : 29 septembre 2020

Demandeur : Gilles Vercherin

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : portail et clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 60 – AM 61 – AM 62 – AM 63

Zonage : Uab4 et Uaa

↳ demande de pièces complémentaires sollicitées par l'ABF et la commune

DP 038 386 20 20033 – Récépissé le 31 juillet 2020

Date extrême : 31 août 2020

Demandeur : Béatrice Boissin

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

Objet : création d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AX 240

Zonage : Nh

↳ demande de pièces complémentaires

Avis favorable de la commission

DP 038 386 20 20034 – Récépissé le 14 août 2020

Date extrême : 14 septembre 2020

Demandeur : Gaëlle Machus Birraux

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : embellissement extérieur du chalet pizza « La Valdainoise »

Section (s) / Parcelle (s) : AH 261

Zonage : Uba

Avis favorable de la commission

DP 038 386 20 20035 – Récépissé le 17 août 2020

Date extrême : 17 octobre 2020

Demandeur : Stéphane Mule

Adresse du terrain : voie du 7 mai 1945

Objet : piscine

Section (s) / Parcelle (s) : AW 119

Zonage : Ub et N espace boisé classé

Avis favorable de l'ABF et de la commission

DP 038 386 20 20036 – Récépissé le 20 août 2020

Date extrême : 20 octobre 2020

Demandeur : Jean-Marie Budillon-Rabatel

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AW 402

Zonage : Ub

Avis favorable de l'ABF et de la commission

DP 038 386 20 20037 – Récépissé le 3 septembre 2020

Date extrême : 3 novembre 2020

Demandeur : Laurent Borja

Adresse du terrain : route de la Lambertière

Objet : volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AN 224

Zonage : Ub

↳ périmètre ABF

Instruction en cours

DP 038 386 20 20038 – Récépissé le 3 septembre 2020

Date extrême : 3 novembre 2020

Demandeur : Julien Bourry

Adresse du terrain : route du Falque

Objet : clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AC 13

Zonage : Nh, Nhb2 et Aa

Avis favorable de la commission

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PA 038 386 20 20001 – Récépissé le 9 mars 2020

Date extrême : 21 juillet 2020

Demandeur : Claude Monnier

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : création d'un garage attenant à l'habitation existante

Section (s) / Parcelle (s) : AW 234

Zonage : Ub

Arrêté favorable du 8 juillet 2020

PA 038 386 20 20002 – Récépissé le 5 juin 2020

Date extrême : 5 septembre 2020

Demandeur : Gaec des Noyers

Adresse du terrain : route de l'Ourcière

Objet : construction d'un hangar agricole pour le stockage de matériel agricole et de foin

Section (s) / Parcelle (s) : AX 216

Zonage : A et Ab2

Arrêté favorable du 10 août 2020

PA 038 386 20 20003 – Récépissé le 17 juin 2020

Date extrême : 17 août 2020

Demandeur : Loïc Amieux

Adresse du terrain : route de Cormérieu

Objet : aménagement d'un garage en rdc et d'une chambre et salle de jeux en étage

Section (s) / Parcelle (s) : AO 211

Zonage : Nhb2 et Nhb3

↳ demande de pièces complémentaires sollicitées par le service instructeur le 15.07.2020

PA 038 386 20 20004 – Récépissé le 3 juillet 2020

Date extrême : 3 octobre 2020

Demandeur : Sarl Soval

Adresse du terrain : voie de la Thuery

Objet : démolition « carrefour express » - construction « carrefour contact »

Section (s) / Parcelle (s) : AE 221 – AE 222

Zonage : Uea, Ueb4 et Ue

↳ passage du dossier en CDAC

Avis défavorable de la commission

✓ Fin de portage foncier EPFL « La Rochette »

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2018/COM/11/01 du 22/11/2018

Afin de répondre à la demande de la Commune de sortie de réserve foncière de tènements initialement réalisés au titre du volet « Equipements Publics et d'Intérêt Général », l'EPFL du Dauphiné propose de bien vouloir décider la cession au bénéfice de la Commune de SAINT GEOIRE EN VALDAINE, de la propriété suivante :

ORIGINE DE PROPRIETE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MONTANTS HT
ST GEOIRE EN VALDAINE Lieudit La Rochette Opération « Rochette »	30/11/2012	AE 244 : 11a 87ca AE 247 : 11a 79ca Total : 23a 66ca en nature de terrain à bâtir Classement UB et UE AE 263 : 64a 47ca AE 265 : 22a 58ca Total : 87a 05ca en nature de terrain non à bâtir Classement N Total : 11 071m ²	Prix principal : 115 000 € Dont terrain à bâtir : 98 580 € Dont terrain non à bâtir : 16 420 € Frais d'acquisition : 3 355,49 € Frais de portage (1,8%) arrêtés à novembre 2018 : 8 521,60 € TOTAL HT : 126 877,09 €
Régime de TVA applicable : Régime TVA immobilière sur marge concernant la vente des terrains à bâtir Régime TVA sur la totalité du prix concernant les terrains non à bâtir			

L'acquisition s'est effectuée à la demande de la Commune de SAINT GEOIRE EN VALDAINE, dans le cadre du programme d'action foncière « Equipements Publics et d'Intérêt Général », opération « La Rochette », en vue de la mise en œuvre d'un bassin de rétention avec des aménagements paysagers dans le cadre du traitement des eaux pluviales.

Conformément au règlement intérieur de l'EPFL du Dauphiné applicable lors de l'acquisition du bien, la réserve foncière réalisée au titre du volet équipements publics porte sur une durée maximale de six ans et un paiement échelonné par cinquième à compter de la seconde année de portage.

En application de ces dispositions, l'échéance de la réserve foncière est fixée à 2018 et le solde à verser par la Commune est de 32 192,69 € HT.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ NAP : convention avec l'association « Enfance & loisirs la Valdaine »

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4.5 jours à la rentrée 2020.

La commune a sollicité l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine » pour participer à ces NAP.

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la proposition de l'association « Enfance & Loisirs La Valdaine » et autorisé Madame le Maire, à signer la convention pour l'année scolaire 2020-2021.

✓ NAP : convention avec l'association « USV Basket »

La commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et conserve la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2020.

La commune a sollicité l'association « USVBasket » pour participer à ces NAP.

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la proposition de l'association « USVBasket » et autorisé Madame le Maire, à signer la convention pour l'année scolaire 2020-2021.

✓ Convention cadre pour lancer la procédure de jumelage

L'équipe municipale a émis le souhait dans sa profession de foi de travailler à un rapprochement de cités par le biais d'un jumelage : « travailler à un projet de jumelage avec une ville européenne pour améliorer nos pratiques notamment dans l'éducation et l'environnement ».

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) propose une méthodologie permettant de concrétiser la démarche. Elle se décompose en 6 phases qu'il est proposé de suivre :

1. Détermination d'objectifs
2. Concertation : écoles, associations, population. Mode participatif (questionnaires, réunion publique)
3. Consultation Pays Voironnais, département de l'Isère, Région AuRA sur les politiques de coopération décentralisée existante pour envisager l'opportunité d'une collaboration
4. Détermination des critères de sélection
5. Création d'un comité de jumelage
6. Lancement de l'annonce sur l'AFCCRE

La commission ressources du 10 septembre a étudié cette possibilité et émis un avis favorable au lancement de la procédure.

Décision : accepté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ CAPV - fonds de concours petites communes : demande de subvention pour la réfection du terrain de football

Le Pays Voironnais a mis en place un fonds de concours pour les petites communes afin de les soutenir dans leurs projets. Ce fonds est mobilisable par les communes selon le principe d'un maximum de 50% du reste à charge dans le financement des opérations.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet de mise aux normes et de réfection du terrain de football de la Martinette dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
DSIL	30 000 €	16/09/20		42.26 %
Département				
Autres financements publics Fonds concours CAPV	20 500 €	20/08/20	24/08/20	28.87 %
Sous-total (total des subventions publiques)	50 500 €			71,13 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	20 500 €			28,87 %
TOTAL	71 000 €			100 %

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ Participation 2020 au SIVU Gymnase PRAVAZ

La commune de Saint Geoire en Valdaine est membre du SIVU « Gymnase PRAVAZ » du fait de la fréquentation de l'établissement par les lycéens.

Le conseil syndical du SIVU délibère chaque année sur le montant des participations revenant aux communes. Pour l'année 2020, il est demandé 5 153 €. Cette somme est inscrite au budget primitif 2020.

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ LEADER : demande de subvention pour « Fête comme chez vous »

A la suite du projet réalisé en 2017 portant sur le patrimoine industriel, la dynamique intercommunale s'est poursuivie avec le projet « Ciné-Danse en Valdaine » en 2018 puis « Ouverture exceptionnelle » en 2019, il est proposé « Fête comme chez vous ».

Le dispositif LEADER pourrait subventionner l'évènement et il est proposé d'effectuer une demande dans ce sens pour obtenir 5 875 € en s'appuyant sur le plan de financement suivant :

	Montant
Financements européens (FEADER) sollicités (a)	5 875,00€
Montant total de l'aide publique nationale sollicitée (b)	0,00 €
dont Financeurs publics sollicités : cocher les cases correspondantes et préciser si possible pour chaque cofinancier, le dispositif ciblé et le montant.	
Autofinancement : SGV + autres communes	3 500,00€
Emprunts (c)	0,00 €
Contributions en nature (d)	0,00 €
Recettes (e)	0,00 €
Total : Coût du projet (a+b+c+d+e)	9 375,00 €

Décision : accepté à l'unanimité